



Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien en exploitation des statistiques	8830	Direction Ressources humaines

Section 2 – Sommaire de la fonction

Assurer le bon fonctionnement du système de paie et ressources humaines par des indicateurs et programmes de contrôle. Concevoir les rapports et exploiter l'information extraite du système de paie et de gestion des ressources humaines, par la production de statistiques sur la main-d'œuvre, la rémunération, visant à informer, selon les besoins, la direction et les gestionnaires concernés et/ou autres demandeurs.

Section 3 – Description des tâches

1. Support au traitement de la paie et gestion des ressources humaines

- Exploite les données du système informatisé paie et gestion des ressources humaines, assure le suivi de l'exploitation des données auprès des autres employés de la Direction des ressources humaines et vérifie la fiabilité des résultats (ex : soldes des banques, analyses des coûts).
- Décèle les anomalies dans l'application de règles dans les conventions collectives ou normes en rapport au bon fonctionnement du système, à l'aide d'indicateurs et de programmes.
- Traite et regroupe les données afin d'effectuer les procédures de vérification d'intégrité du système paie et ressources humaines.
- Identifie les causes de dysfonctionnement du système paie et gestion des ressources humaines, élabore et propose les améliorations pouvant être apportées.
- Agit à titre de personne-ressource à la Direction des ressources humaines pour le support informatique (environ 10 personnes).

2. Extraction des données

- Extrait, compile, analyse les données du système paie et gestion des ressources humaines en s'assurant de leur validité en vue de produire les statistiques ou les rapports demandés suivant les fréquences établies.
- Estime, évalue, délimite les besoins avec les requérants selon leurs exigences, traite et présente les données selon le modèle convenu à l'aide du logiciel Access.
- Rédige et révisé la documentation de support des rapports et des programmes qu'il produit et en effectue la mise à jour suivant la pratique établie et/ou les normes en vigueur.
- Participe à la mise en place des procédures informatiques de la production de la paie.
- Collabore à la saisie unique de données et au classement des documents.
- Exploite tout autre système informatique corporatif ou externe à l'organisation en vue de produire les statistiques demandées.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien en exploitation des statistiques	8830	Direction Ressources humaines

Section 3 – Description des tâches (suite)

3. Collaboration avec la Direction de la gestion financière

- Collabore, explique, discute avec la Direction de la gestion financière afin de produire différents rapports de gestion en vue des prévisions budgétaires, de la comptabilisation des dépenses courues (mensuel) et le suivi budgétaire du temps supplémentaire et autres analyses de coûts.

4. Collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de bureautique

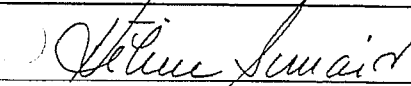
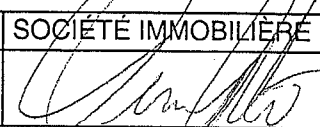
- Collabore, explique, discute avec la Direction des systèmes d'information et de bureautique afin d'instaurer des correctifs ou des améliorations au système informatisé de traitement de la paie et de gestion des ressources humaines.

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	4	5	3	2	4	4	3	1	1	4	2	3	2		
	180	100	30	14	64	66	60	13	13	32	6	84	16	678	8

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
		21-04-2005